

Conseil municipal du 12 janvier 2016

Compte rendu

Secrétaires de séance : Adrienne Lautric, Geneviève Decisier

Ordre du jour :

- Signature du bail à ferme
- Questions diverses

Le mardi 12 janvier 2016 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Pierre Boissière, Frédérick Pascal, Sylvie Fenétrier, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, Thierry Landes, Nicole Caillat, Adrienne Lautric.

Absents : Gérard Etancelin, Gaultier Sordoillet.

Après la lecture des comptes rendus des Conseils municipaux des 8 et 14 décembre 2015, et leur approbation par le Conseil, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : un échange de parcelles à Bourras ; un échange de terrains entre la mairie et la famille Deshons. La proposition d'ajouts à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1) Signature du bail à ferme

Suite à appel à candidatures, deux familles d'agriculteurs ont postulé pour les terrains agricoles de Bourras. Le dossier d'Yvan Lornage et de sa compagne a été choisi, du fait des compétences et de l'expérience des postulants, ainsi que de leur connaissance du terrain acquise avec succès dans le même type de relief à la Rouvière de Cros.

Un bail locatif du logement a été signé, sur prérogative du maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. En revanche, la signature d'un bail agricole doit recueillir l'approbation du Conseil.

Le bail type proposé par la chambre d'agriculture est de 9 ans, et le prix du loyer est fixé par la Préfecture. Appliqué au terrain agricole de Bourras, le loyer s'établira à 130€ annuels, pour 1ha 73a et 65 ca.

Voté à l'unanimité, le bail débutera ce jour.

2) Echange de deux parcelles à Bourras

Le maire demande l'autorisation au Conseil d'approuver un échange équivalent de parcelles (de 100m<sup>2</sup> chacune) entre la mairie et André Hébrard : la mairie cèderait la parcelle 437 (environ 100 m<sup>2</sup>), en échange de la parcelle 482.

La commune prendra en charge les frais de notaire, s'il y en a.

Voté à l'unanimité.

### 3) Echange de terrain entre la mairie et la famille de « feu » Claude Deshons

Une délibération avait été prise le 26 mars 2011 pour un échange de parcelles entre la mairie et Claude Deshons. Cette délibération étant trop ancienne, le maire propose une nouvelle délibération, dont il fait la lecture :

*"Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre les parcelles suivantes à M. Claude Deshons, au prix de 50€ : C1462, C2060, C1463.*

*M. Claude Deshons vendra à la commune de Saint Roman de codières les parcelles C1460, C564, C566, au prix de 50€."*

Voté à l'unanimité.

### 4) Questions diverses

#### - Le compromis de vente de la maison Soulier

La signature du compromis est fixée au 16 janvier prochain. La signature du bail emphytéotique pourra intervenir dès que le collectif se sera constitué en association, avec un objet social clair.

#### - La division de la parcelle de Michel Liron (future plate forme filière bois).

L'acte de modification parcellaire de la propriété cadastrée C1027, prêt depuis longtemps chez Maître Burtet, notaire au Vigan, avait été transmis à tort à Maître Mansoux.

La consultation de Maître Mansoux n'étant pas nécessaire, le maire signera l'acte chez Maître Burtet.

#### - L'épisode "château d'eau"

Les problèmes de chloration de l'eau du bassin seront réglés soit par les solutions proposées par la SAUR (installation de deux parafoudres, ou de panneaux solaires), soit par un système mécanique, moins onéreux, le Dosatron (pompe doseuse hydromotrice).

#### - Le pont du Boussut

Suite à l'intervention sur place d'un technicien du SIVU, deux entreprises ont fait des devis (SAS AMPT à St André de Majencoules, et entreprise Palier de Sumène). A priori, l'entreprise Palier pourrait être sollicitée. Le coût des travaux sera réparti par tiers, entre la mairie de Saint Martial, celle de Saint Roman, et les propriétaires. Ces derniers ont engagé une démarche pour le classement communal de leur chemin d'accès.

#### - Le signalement de décharges sur la commune

Des minis décharges provenant de travaux de particuliers jalonnent la commune. Ce fait est strictement interdit s'il s'agit de matériaux non dégradables (plâtres, ferraille, etc.) qui sont à amener gratuitement à la déchetterie. Benoît Causse sera chargé de poursuivre les infractions causant tort à la nature et à l'eau.

#### - Les sépultures familiales

Un nouvel appel sera fait pour grouper les demandes afin de minorer les frais d'hydrogéologue.

#### - Saint Roman des Bois

Courant janvier ou début février aura lieu l'inauguration du banc de sciage de l'association Saint-Roman des Bois.

Par ailleurs, à partir du recensement des propriétaires forestiers de la commune fait par Nathalie Sordoillet, un courrier leur sera adressé proposant une réunion en mairie avec Mme Christine Boyer

du CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Cette rencontre aura pour objet de fournir une information sur les nouvelles dispositions en faveur des propriétaires forestiers.

- Le parking de Bouvet

Pour mettre fin au problème de stationnement des véhicules à l'entrée du hameau, Claude Torregrosa propose un bail emphytéotique à la municipalité pour un espace de stationnement. Reste à déterminer avec le géomètre le « métré » exact de la surface.

- La propriété Soulier

Un architecte de Saint Bauzille a été choisi par le collectif de Bourras pour effectuer un 'relevé d'état des lieux' de la maison, et a fait un devis. Le Conseil approuve le principe, mais souhaite d'autres devis.

- Le CCAS a été dissous, et devient de la compétence du Conseil municipal. Il est cependant souhaitable que le maire décide en petit comité, et en présence des membres de l'ex CCAS, des suites à donner aux demandes d'aide.

- Des possibilités d'affouage sont envisagées sur les terrains de l'éco hameau. Il faudra établir un contrat type à proposer aux personnes concernées, principalement pour la sécurité et l'état des lieux.

- L'entretien des locaux municipaux

Un appel à candidatures sera fait pour pourvoir au remplacement d'Evelyne Finiels. Sachant que la mairie dispose déjà d'une candidature.

- Les aides aux voyages scolaires

Chaque demande de voyage scolaire bénéficie de 90€ par enfant. Un cas vient d'être posé à la mairie : celui d'une demande d'aide pour un jeune, en études supérieures, et une scolaire, pour deux voyages dans l'année.

Le Conseil ne s'oppose pas à cette demande.